



**PIGNY**

Téléphone : 02 48 69 31 45

Mail : [mairie@pigny18.fr](mailto:mairie@pigny18.fr)

Envoyé en préfecture le 26/03/2024

Reçu en préfecture le 26/03/2024

Publié le 26/03/2024

ID : 018-211801790-20240323-2024\_015-DE



**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Délibération n° 2024-015**

L'an deux mil vingt-quatre le vingt-trois mars à neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Patrick RICHARD, Maire.

Nombre de Conseillers

En exercice : 13

Présents : 13

Votants : 13

Date de la convocation : 14 mars 2023

PRESENTS : Patrick RICHARD, Patrick PARFAIT, Philippe DUBOIS, Céline HENG, Jean-Pierre AUGÉ, Xavier BERNARD, Dominique COURILLEAU, Mickaël GENESTE, Christine LOUBEYRE, Jonathan MAILET, Patricia MARTINS, Frédérique PAWLOVSKY, Nathalie RIOU

Absent :

SECRETARE : Patrick PARFAIT

**OBJET** Tarif cantine -repas adulte

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que 2 éducateurs du DITEP (Dispositif Instituts Thérapeutiques Educatifs et Pédagogiques) du cher interviendront à l'école de Pigny au mois de Mars et utiliseront le service de la Restauration Scolaire.

La délibération n°2024-003 du 20 janvier 2024 concernant les tarifs de la restauration scolaire ne mentionne pas de tarif adulte.

Monsieur le Maire propose qu'à compter du 1<sup>er</sup> mars 2024, d'appliquer un tarif cantine adulte au prix de 6 € le repas.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- accepte un tarif cantine adulte au prix de 6 € le repas.
- décide d'appliquer ces tarifs à compter du 1<sup>er</sup> mars 2024.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans le délai de deux mois à compter de sa publication par voie postale (28 rue de la Bretonnerie, 45 057 Orléans) ou par l'application Télérecours : <https://citovens.telerecours.fr>*

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

P. PARFAIT

P. RICHARD

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Publié sur site <https://pigny.fr> le 26/03/2024

